

# la licence UNSS 2018 / 2019

publié le 13/09/2018



## Comment participer à l'UNSS en 2018 / 2019.

Votre enfant a la possibilité de participer le mercredi après-midi à l'association sportive du collège Jean MONNET de Lusignan de façon régulière, souvent ou chaque semaine. Pour une assurance de 20€, il aura accès régulièrement à de beaux événements.

En pièces jointes, des documents à imprimer et à renseigner (ou que votre enfant peut demander à son professeur d'EPS)

- l'autorisation parentale à compléter
- le calendrier pour chaque mercredi arrivera prochainement : riche et complet de toutes les activités proposées cette année (rencontres et déplacements).

Le certificat médical n'est plus demandé pour prendre une licence UNSS : votre enfant est considéré dans le temps scolaire le mercredi après-midi ou durant un entraînement entre 12h00 et 13h00 au collège. (En pièce jointe, un texte vous donnant plus de détail sur cette nouveauté).

Il doit s'inscrire rapidement pour pouvoir être licencié sur le site Internet de l'UNSS, monter dans le bus et se déplacer (couverture par l'assurance de l'UNSS).

Si votre enfant ne participe pas à un déplacement dans un autre collège de la Vienne, il aura la possibilité de s'entraîner pour des compétitions à venir ou pour évoluer simplement :

le mercredi après-midi de 12 h 30 à 14 h 30.

le mardi de 12 h 15 à 13 h 00 tous les 15 jours, selon l'information diffusée sur les panneaux "UNSS".

Il lui faudra vérifier sur les tableaux de l'Association Sportive ce qui sera organisé les mercredis suivants. Vous serez informés aussi sur le site internet du collège avec plus de détails que sur le calendrier. Retrouvez et vérifiez régulièrement avec le logo UNSS de cet article, les informations pour les deux ou trois mercredi suivants.

### Documents joints

[calendrier\\_district\\_2018\\_2019](#) (Excel de 8.9 ko)

[Catégories d'âge](#) (Word de 33 ko)

[Info+autorisation parentale](#) (Word de 73.5 ko)

[la question du certificat médical](#) (Word de 33 ko)